

## **LINGUISTIQUE FONCTIONNELLE: ORIGINES, PARCOURS ET PERSPECTIVES**

MORTÉZA MAHMOUDIAN  
morteza.mahmoudian@gmail.com  
Section de Linguistique, Faculté des Lettres, Université  
CH 1015 Lausanne / Suisse

La présente étude a pour objet une réflexion sur le fonctionnalisme français en linguistique. Le point de vue adopté est historico-critique; en ce qu'on vise à considérer les principes fondateurs de la linguistique fonctionnelle; puis à passer en revue son parcours en jalonnant les moments importants de son évolution, et leurs conséquences sur le plan théorique; à considérer ensuite l'évolution et le devenir du fonctionnalisme —en tant qu'une théorie du langage— sous l'angle épistémologique; et à poser enfin le problème de l'unité de la linguistique comme science du langage face à la fragmentation du domaine et à la multiplication des directions de recherches. L'exposé ne suit pas l'ordre chronologique, mais plutôt le mouvement des idées: en suivant le développement de la linguistique fonctionnelle à travers différentes applications possibles, on vise à mettre en évidence les limites, contradictions et conflits inhérents aux thèses explicites ou principes implicites, etc. Ce but serait impossible à atteindre sans une schématisation et une limitation sévères. La première d'entre elles est de mettre l'accent sur quelques œuvres, parmi des milliers et des milliers de pages dont on dispose dans le domaine. C'est un choix dont je mesure les implications.

Mots clés: structure variable et relative, antinomies inhérentes, complexité et approximation, équilibre instable

Este estudio tiene como objeto una reflexión sobre el funcionalismo francés en lingüística. El punto de vista adoptado es histórico-crítico; en él tomamos en consideración los principios fundadores de la lingüística funcional y pretendemos analizar su recorrido poniendo de relieve los momentos importantes de su evolución y sus consecuencias en el plano teórico; también intentamos considerar la evolución y el devenir del funcionalismo —en cuanto teoría del lenguaje— bajo el ángulo epistemológico, y, finalmente, planteamos el problema de la unidad de la lingüística como ciencia del lenguaje frente a la fragmentación del dominio y a la multiplicación de las orientaciones de las investigaciones. La exposición no sigue el orden cronológico, sino más bien el movimiento de las ideas: siguiendo el desarrollo de la lingüística funcional a través de diferentes aplicaciones posibles, intentamos hacer hincapié en los límites, contradicciones y conflictos inherentes a las tesis explícitas o principios explícitos, etc. Sería imposible alcanzar esta meta sin una esquematización y una limitación severas. La primera de ellas es la de subrayar algunas obras, entre miles y miles de páginas de las que disponemos en el ámbito.

Palabras clave: estructura variable, antinomias inherentes, complejidad y aproximación, equilibrio inestable.

## 1. Linguistique fonctionnelle

On pourrait définir la linguistique fonctionnelle comme une variante de la linguistique structurale où la fonction occupe une place importante, voire prépondérante. Encore faut-il s'entendre sur ce qu'on entend par la fonction et dans quel rapport on la situe avec d'autres phénomènes. Là, se pose déjà un ensemble de problèmes riches en implications, et auxquels on ne peut apporter une solution sans discussion ni nuance.

La fonction peut être conçue comme une relation entre éléments. Dans cette acception, elle constitue l'un des principes partagés par tous les courants de linguistique structurale; ceux-ci considèrent la langue comme une structure (ou un système<sup>1</sup>), c'est-à-dire un ensemble dont les éléments constitutifs entretiennent des relations les uns aux autres: ils sont solidaires et se définissent mutuellement.

Ainsi conçue, la fonction ne peut caractériser un courant déterminé de la linguistique structurale. La linguistique fonctionnelle a sa spécificité en ce qu'elle accorde une place plus importante à la fonction; elle considère qu'un phénomène n'a pas d'existence en qualité d'élément linguistique tant qu'une fonction ne lui échoit pas. Jusqu'où peut aller la prépondérance de la fonction? A la limite, on pourrait considérer que la langue et à la fois ses éléments peuvent être adéquatement décrits par leurs fonctions, et par leurs fonctions seules. C'est un extrême, certes, mais d'aucuns sont allés jusqu'à adopter cette conception, et à élaborer, sur cette base, une théorie du langage. Ainsi Louis Hjelmslev (Hjelmslev: 1968) dont la glossématique se réclame de l'enseignement de Ferdinand de Saussure. En fait, elle n'en est qu'une certaine interprétation.

L'enseignement de Saussure, tel qu'il nous est parvenu, est une pensée qui se cherche, une théorie en devenir. De ce fait sans doute, il comporte des imprécisions et paradoxes qui ouvrent la voie à des développements différents, voire diamétralement opposés. Le fonctionnalisme français est aussi d'inspiration saussurienne, mais dans une autre interprétation.

En guise d'illustration, je prendrai le problème de forme/substance. Saussure (1916, 169) dit d'une part que «la langue est une forme non une

---

<sup>1</sup> J'emploie les termes *structure* et *système* comme des synonymes.

substance» entendu que la forme renvoie au réseau des relations que contractent les éléments d'un système. En suivant cet axiome, on doit admettre que la théorie glossématique est conforme à l'enseignement de Saussure. Or, Saussure (1916, 103) affirme ailleurs que «le signifiant, étant de nature auditive» a un «caractère linéaire».

Il considère ainsi la substance phonique comme partie intégrante du système de signes qu'est la langue. Pareilles prises de positions confortent plutôt les thèses de l'École de Prague et du fonctionnalisme français.

L'accent sera mis ici à la réception française de l'enseignement de Saussure et à l'influence que celui-ci a exercée sur la linguistique française.

## **2. Principes fondateurs**

Le premier trait définitoire de la linguistique fonctionnelle est que la fonction est le facteur déterminant de la structure linguistique; c'est elle qui donne forme à la substance, et qui crée un objet complexe unissant forme et substance. Mais ce trait, nécessaire, ne suffit pas à définir adéquatement l'ensemble des travaux conduits sous le label de linguistique fonctionnelle.

Pour la caractériser, je crois devoir prendre en compte trois moments dans l'évolution de la pensée linguistique: l'apparition de la linguistique générale (avec l'enseignement de Saussure), la genèse de la phonologie (avec l'œuvre maîtresse de Troubetzkoy) et l'extension du modèle phonologique à l'ensemble des faits de langue (avec la synthèse de Martinet).

Une telle délimitation de l'objet de l'investigation fait apparaître certaines caractéristiques de la linguistique fonctionnelle que je crois pouvoir réunir sous quelques principes de base. Je les exposerai dans l'ordre de leur filiation: démarche déductive dans la conduite de la recherche, conception systématique des langues, arbitraire linguistique (plus précisément, indépendance du système linguistique d'une quelconque loi universelle) et fonction de communication conçue comme facteur qui conditionne, forme le système.

Ces principes ont des implications dont découlent des techniques descriptives et des propositions explicatives, mais rencontrent aussi des difficultés. Problèmes appelant des débats que je tenterai de présenter

succinctement. J'insisterai sur ceux qui sont encore d'actualité après des décennies de réflexion et de pratique. Par ailleurs, on tiendra compte du fait que la conjonction de ces principes a, pour l'application, des conséquences que n'ont pas les principes considérés isolément.

### 3. Précurseurs

«Quel est l'objet à la fois intégral et concret de la linguistique?» demande Saussure (1916: 23). L'interrogation est intéressante à plus d'un titre. Elle marque la volonté de rompre avec une tradition où le chercheur se livre à des réflexions et observations sans objet ni méthode définis<sup>2</sup>, et de donner à la linguistique le statut d'une science; ce qui revient à *i*) délimiter un objet précis et *ii*) définir une «méthode conséquente» (Saussure, 2002: 258).

Soit l'objet. Saussure remarque la difficulté particulière de la définition de l'objet en linguistique: «D'autres sciences opèrent sur des objets donnés d'avance [...]; dans notre domaine, rien de semblable.» (Saussure, 1916: 23). Il arrive à la conclusion que «bien loin que l'objet précède le point de vue, on dirait que c'est le point de vue qui crée l'objet» (Saussure, 1916: 23).

Pour ce faire, il propose de distinguer langue et parole; et de retenir la langue comme objet de la linguistique<sup>3</sup>. Cette délimitation entraîne une difficulté majeure: en plaçant la parole hors du domaine de la linguistique, on prive cette science de l'objet concret qu'on cherche à lui assigner.

À la question —pertinente, encore aujourd'hui— de l'objet *intégral et concret* de la linguistique, Saussure n'apporte pas de réponse satisfaisante;

---

<sup>2</sup> «Si des vulgarisations à prétention linguistique de Max Muller ne peuvent pas être déclarées honteuses, c'est que toute la science de l'époque de Max Muller se bornait à peu près effectivement à courir d'un des mille sujets linguistiques possibles à un autre, sous le point de vue anecdotique, et cela sans aucune sorte de notion ou d'aspiration sérieuse vers une constitution des bases scientifiques de la linguistique.» (Saussure: 2002, 260) Cf. aussi «Le plus grave est que notre science [...] ne paraît point tourmentée du vague sentiment qu'il y a quelque chose de faux dans sa base;» (Saussure: 2002, 226).

<sup>3</sup> Par ailleurs, Saussure envisage la possibilité d'une linguistique de la parole (Saussure: 1916, chapitre IV). Mais il ne s'attarde guère sur cette autre linguistique.

et il en est conscient<sup>4</sup>. C'est le modèle pragois qui permet de circonscrire un objet concret.

Soit dit en passant, l'exigence d'une définition intégrale pose des problèmes plus complexes. Je me contenterai de dire que l'École de Prague ne s'en est guère occupée. Et les développements récents et moins récents permettent de penser qu'elle n'avait pas tort. J'y reviendrai (Cf. §20).

#### 4. Phonologie: objet et méthode

La méthode pragoise peut être schématisée ainsi: on attribue à l'objet langue —par hypothèse— des caractéristiques fonctionnelles dont découlent des propriétés structurales. Une telle conception de la langue confère à la théorie linguistique un objet concret. Troubetzkoy définit l'objet linguistique non isolément, mais en l'associant à ses propriétés fonctionnelles. Plus précisément, l'objet est défini par sa fonction. Si —et dans la mesure où— ces propriétés structurales sont vraies, elles peuvent être observées dans l'intuition (et le comportement) du sujet parlant. De l'axiome que la langue est un instrument de communication, découle la corrélation signifiant/signifié. Dès lors, le sujet parlant français reconnaît — tant dans son rôle d'émetteur que de récepteur — les mots; il connaît /mal/ *mal*, /pal/ *pal* et /bal/ *bal*, et les reconnaît comme des mots distincts ayant des significations différentes. L'axiome «phonème-unité distinctive» (ou le signifiant linguistique est articulé en phonèmes) implique que le francophone reconnaît et distingue /m/, /p/ et /b/. L'épreuve de la commutation résulte par implication logique de la fonction du phonème. La phonologie se donne ainsi un objet concret, susceptible d'observation *hic et nunc* et de contrôle empirique. Ce, sans confondre phonème (unité linguistique) et son (phénomène physique).

Noter que le modèle pragois (Troubetzkoy: 1939) propose, pour les éléments phoniques de la langue, d'autres fonctions —comme fonction

---

<sup>4</sup> Il ne cache pas son insatisfaction comme le montrent ses écrits récemment publiés (Saussure: 2002, 20). Il n'est pas improbable que ce soit là —comme le dit Meillet— la cause du «quasi-silence de Saussure après 1894» (Mounin: 1968, 19).

démarcative, fonction culminative— permettant de définir d'autres types d'éléments phoniques comme l'accent<sup>5</sup>.

Les thèses de la phonologie ont rencontré des résistances<sup>6</sup> comme toutes les idées nouvelles. Passé une phase de rejet, le modèle phonologique a remporté un franc succès, et a été reconnu comme la méthode scientifique pour dégager le matériel phonique des langues.

### 5. Modèle phonologique: portée et limites

Ce succès semble dû à trois raisons, au moins: 1° la méthode phonologique permet d'identifier les unités phoniques correspondant à l'intuition et au comportement du sujet parlant; 2° les résultats sont pour l'essentiel indépendants de la subjectivité du descripteur. En d'autres termes, l'analyse phonologique donne des résultats objectifs; 3° l'analyse phonologique peut être menée par un descripteur qui ne soit pas locuteur de la langue à l'étude. Ce dernier point est d'importance. Car après tout, les Grecs anciens qui ont établi l'écriture alphabétique, avaient conscience des phonèmes; mais vraisemblablement, leur connaissance se limitait à la langue qu'ils pratiquaient. En cela, la phonologie accomplit un pas significatif vers la scientificité: elle se munit d'une méthode objective.

Cependant, le modèle phonologique se heurte à des limites: si les locuteurs tombent d'accord pour reconnaître certains phonèmes, pour certains autres, des désaccords se manifestent. Ainsi, /p, t, k, b, d, g/ sont reconnus comme des phonèmes par n'importe quel francophone. Mais qu'en est-il des éléments comme /ö/ et /œ/? Sont-ce deux phonèmes distincts? Les mots *jeûne* et *jeune* s'opposeraient-ils par leur constitution phonique? À ces questions, on ne trouverait pas de réponses identiques

---

<sup>5</sup> Il faut ne pas oublier qu'au moment où Troubetzkoy propose sa théorie phonologique, l'enseignement de Saussure a bien préparé le terrain. Il a déjà mis en évidence la nécessité de séparer deux ordres d'étude synchronique et diachronique; et a insisté sur la double face du signe linguistique: signifiant et signifié. Il a dénoncé la confusion générale du son (comme fait physique) avec le signifiant linguistique qui a des attributs psychiques et sociaux. Sans oublier la conception systématique de la langue dont résultent l'interdépendance et la délimitation réciproque des unités linguistiques.

<sup>6</sup> Troubetzkoy fait état de railleries (lettre 130) dont il a été objet au Congrès international de phonétique de Londres en 1934, voire d'insulte (lettre 70) (Troubetzkoy: 2006).

dans l'intuition des sujets parlants. Il ne s'agit pas de cas isolés; les exemples peuvent être multipliés à souhait. Cela soulève un problème de fond: le système phonologique d'une langue est-il homogène, constant? Renferme-t-il au contraire variations et hétérogénéités?

Trubetzkoy semble pencher pour l'homogénéité phonologique des langues. C'est André Martinet qui pour la première fois met l'étude des variations phonologiques à l'ordre du jour. Son enquête dont les résultats sont publiés en 1945 montre l'ampleur des variations phonologiques (Martinet: 1945). Les résultats montrent — chiffres à l'appui — les tendances les plus générales des pratiques phonologiques; et les distinguent des habitudes d'une fraction relativement restreinte de la francophonie: celles de la bourgeoisie parisienne. On a là un tournant dans l'évolution de la théorie phonologique: pour une analyse poussée, Martinet fait appel à des outils statistiques, alors que Trubetzkoy considère que la langue est en dehors de la mesure et du nombre (Trubetzkoy, 1939: 9). Le recours à l'enquête a un double effet. D'une part, elle permet d'obtenir une image plus fidèle du matériel phonique dans sa diversité sur le territoire d'une langue. D'autre part, il repose la question de la structure linguistique et de sa nature: les langues ont-elle une structure purement formelle? Ou bien la structure linguistique comporte-t-elle de l'aléatoire? Dans les deux cas, se pose la question des liens entre la structure linguistique et la fonction de communication. J'y reviendrai (*Cf.* §15).

## **6. Développement du modèle phonologique**

Sous d'autres aspects aussi, Martinet a contribué au développement de la phonologie: l'outil descriptif d'une part, et de l'autre, la phonologie diachronique. Au niveau de l'appareil de description, il a attiré l'attention sur les points problématiques, et proposé des solutions plus précises et à la fois mieux fondées sur des bases théoriques explicites. Dont liens phonétique/phonologie, statut mono- ou biphonématique de certaines articulations complexes, etc. Problèmes sur lesquels je ne crois pas devoir m'appesantir ici.

## 7. Conception globale

L'École de Prague n'a pratiquement pas formulé de proposition théorique concernant les sous-systèmes autres que la phonologie<sup>7</sup>. C'est à André Martinet que revient le mérite de formuler pour la langue une définition globale. Dans ses principes, la démarche de Martinet est identique à celle de Troubetzkoy: elle définit dans un même élan l'objet, sa fonction et sa structure. Ainsi, la langue est définie comme un *instrument de communication doublement articulé* (Martinet: 1949 et Martinet: 1957). Si la définition est adéquate, la méthode d'analyse linguistique en découle par implication.

Les énoncés linguistiques sont, en vertu de la première articulation, composés de signes, entités à double face: signifiant et signifié. Ce qui impute à la description une triple tâche: étude du signe (syntaxe), étude du signifiant (phonologie et morphologie), étude du signifié (sémantique ou axiologie). Dans la construction théorique, on s'efforce à suivre la démarche déductive, et à fonder tous les concepts —classes, fonctions, etc.— sur la définition de la langue ou sur ce qui peut en être inféré.

Pour illustrer la méthode, je prendrai la syntaxe. Le cadre de l'analyse est l'*énoncé complet hors contexte et situation*. Ce qui, dans la pratique, revient à la *phrase* dans la terminologie traditionnelle. L'avantage de cette façon de faire est double: 1° on ne fonde pas le concept phrase sur une logique ou pensée dont l'universalité est plus que douteuse; 2° on n'induit aucune catégorie —verbe, nom, etc.— attestée dans certaines familles de langues. Ce, conformément au principe de l'arbitraire linguistique, et pour éviter d'imprimer à la langue à l'étude la structure de celle du descripteur.

Ensuite, une gamme de fonctions est définie. Ainsi, l'élément central de la phrase est dit *prédicat*. Il ne s'agit pas de prédicat au sens logique du terme. Mais d'un élément qui est présupposé par les autres constituants (expansions) de la phrase, et qui n'en présuppose aucun:

---

<sup>7</sup> Malgré certaines études sur la syntaxe ou la morphologie, qui revêtent un caractère fragmentaire.

expansion  $\Rightarrow$  prédicat  
 expansion  $\nRightarrow$  prédicat

Le verbe est défini comme une classe de monèmes spécialisés à la prédication, et non sur la foi de son contenu sémantique ('action', 'événement'...). La fonction sujet est conçue comme l'expansion indispensable à la constitution de la phrase. Ainsi de suite.

Issues de la démarche déductive, les classes et fonctions ainsi définies sont censées être générales. Mais non universelles, en ce sens que la syntaxe fonctionnelle ne postule pas l'existence d'une classe (*nom* ou *verbe*) ou d'une fonction (*sujet* ou *objet*, par ex.) dans toutes les langues; elle propose des définitions conditionnelles: si *a* alors *b*. Il y a une classe verbale dans la langue *L<sub>i</sub>* si celle-ci possède des monèmes spécialisés à la prédication. Si non, ce sera une langue sans verbe. Les constructions syntaxiques sont ainsi fondées sur le jeu de rapports entre classes et fonctions. Et c'est sur ces rapports que peut et doit être fondée la description de la syntaxe des langues.

A ce point de l'exposé, une remarque semble s'imposer sur l'affinité de la démarche de Martinet (en syntaxe, par ex.) avec celle de Troubetzkoy en phonologie. Il ne s'agit pas d'un emprunt mécanique ni du placage de la méthode phonologique sur les autres domaines de la langue. Comme en phonologie, les principes fonctionnels sont appliqués en syntaxe, mais *mutandis mutatis*. D'emblée, l'analyse fonctionnelle est repensée et adaptée à la syntaxe. Par exemple, l'épreuve de la commutation ne s'applique pas de la même façon aux phonèmes et aux monèmes. La commutation en phonologie est fondée sur le constat que la présence ou l'absence des phonèmes en un point de la chaîne parlée change l'identité du message. Or, cela ne vaut pas toujours ni nécessairement pour les monèmes; il en est qui sont *autonomes*, ceux — comme *hier* ou *ici* — dont la fonction ne dépend pas de leur place dans la chaîne ni d'un indicateur de fonction tel que *de*, *avec*, etc.

En cela la méthode fonctionnelle ne se confond pas avec celle de la linguistique distributionnelle qui ne reconnaît qu'une seule différence entre phonèmes et monèmes (ou morphèmes): les monèmes, syntagmes ou

phrases ne se distinguent des phonèmes qu'en ce qu'ils sont des «composants longs» (Harris: 1951, §12). Sans plus.

### 8. Phonologie diachronique

L'une des caractéristiques de la linguistique structurale, dès ses origines, était son rejet de la conception 'historiciste' de la langue. Par historicisme, j'entends la tendance à considérer le statut des éléments d'une langue par la seule référence à un état antérieur. En relève ce qu'on appelle (ou appelait) *tradition philologique* où l'on se contentait d'établir des équations métachroniques: *u* latin > *ü* français; alors que la conception structurale prône, pour la définition de l'unité linguistique, le recours à sa place dans la structure, c'est-à-dire à ses relations avec les autres unités dans un même état de langue. L'opposition entre ces deux approches était telle que dans les décennies 30-50 du siècle dernier, le point de vue structural était conçu comme inconciliable avec le point de vue évolutif. L'étude structurale semblait ainsi réservée à la synchronie (Harris: 1951 & Hockett: 1958). Et quand on cherchait à appliquer les principes structuraux aux faits d'évolution, cela se résumait à transposer ou reformuler les acquis de la linguistique historique dans les termes de la linguistique structurale (Jakobson: 1931 & Hoenigswald : 1957).

### 9. Phonologie diachronique

En 1955, Martinet propose un modèle pour décrire et expliquer le processus de l'évolution des systèmes phonologiques dans un livre au sous-titre très significatif: *Traité de phonologie diachronique* (Martinet: 1955). Il y présente un corps d'hypothèses où la langue est conçue comme un système dynamique intégrant des facteurs en conflit, des tendances opposées. Ainsi, sont appliqués pour la première fois les principes structuraux dans la diachronie. Il n'est pas de mon propos d'aborder le modèle dans le détail. Je me bornerai à deux aspects: la description des changements du matériel phonique et de leur processus, d'une part, et l'explication de ces changements, la quête de causalité, de l'autre. Je présenterai ensuite de brèves remarques sur les implications du modèle diachronique pour la structure et le fonctionnement de la langue en synchronie.

### 9.1. Processus de l'évolution

L'observation des changements phonologiques permet de constater que:

1° les changements phoniques affectent souvent un ensemble d'unités; ensemble dont les membres partagent un trait pertinent. Ce qui tend à confirmer la nature structurée du matériel phonique d'une langue, et qui, en même temps, amène à penser qu'une évolution phonématique consiste en la modification d'un trait pertinent.

2° les phonèmes bien intégrés dans le système sont plus stables que ceux qui sont mal intégrés. Le concept d'intégration renvoie à la place du phonème dans le système, aux relations qu'entretient un phonème avec les autres dans le système. Plus précisément, un phonème est d'autant plus intégré qu'il partage ses traits pertinents avec un plus grand nombre de phonèmes.

3° dans des conditions par ailleurs égales, les distinctions plus utiles sont mieux maintenues. Plus le rendement fonctionnel d'une distinction phonologique est élevé plus elle a des chances d'être conservée. On peut mesurer — dans une approximation — le rendement fonctionnel d'une opposition phonologique par le nombre de paires minimales qu'elle permet de distinguer. L'opposition des voyelles /i/ et /u/ en français permet de distinguer /pi/ 'pie' et /pu/ 'pou', /bi/ 'bi' et /bu/ 'bout', /fi/ 'fi' et /fu/ 'fou', et bon nombre d'autres. Alors que pour l'opposition /ɛ/~œ/, on ne connaît que peu de paires minimales comme *emprunt* vs *empreint*, *brun* vs *brin*, etc.

4° la substance phonique a un rôle à jouer dans l'évolution. Et ce rôle varie suivant la nature du son. Ainsi, les sourdes peuvent changer en sonores; de même que les sonores peuvent changer en sourdes. Mais cette potentialité à double sens n'est pas valable pour tous les sons. Par exemple, le phonème /s/ ou /x/ peut se transformer en /h/. Mais on ne connaît pas l'évolution inverse, soit /h/ > /x/ ni /h/ > /s/. La seule mutation possible pour /h/ est la disparition.

## 10. Causalité des changements

Pareille conception des changements phonologiques conduit à poser, sur leurs causes, des questions telles que *Pourquoi les langues changent?* Et plus précisément: *Qu'est-ce qui fait que les oppositions phoniques à faible rendement fonctionnel sont menacées de disparition?* ou *Pourquoi les changements touchent souvent une classe de phonèmes?* Ainsi de suite.

Pour répondre à ces questions, Martinet construit un modèle du processus de la communication linguistique dont voici les grandes lignes: la langue est un instrument de communication dont la structure est forgée, formée par sa fonction. Si la langue évolue, c'est pour mieux s'adapter à sa (ou ses) fonction(s). D'un autre côté, le comportement de l'homme, dans son activité linguistique comme dans d'autres, tend vers le moindre effort. On est donc en présence de deux tendances opposées: «L'évolution linguistique en général peut être conçue comme régie par l'antinomie permanente des besoins communicatifs et expressifs de l'homme et de sa tendance à réduire au minimum son activité mentale et physique.» (Martinet: 1955, 94). L'entière satisfaction des besoins communicatifs exige le recours à des unités en grand nombre, susceptibles de transmettre des messages précis. Mais, la quête du moindre effort demande de réduire les unités. Tout le monde connaît de nouvelles formes linguistiques qui témoignent du moindre effort; ainsi abréviations (*ordinateur* > *ordi*) ou sigles (*sans domicile fixe* > *SDF*). On connaît des contre-exemples aussi. Considérons le mot *route*. Depuis la multiplication des grands axes autoroutiers, le terme *route* est imprécis; pour en préciser le sens —par opposition à *autoroute*— on a souvent besoin d'ajouter une épithète: *petite route*; c'est là un allongement qui va à l'encontre du moindre effort. L'économie ne se confond donc pas avec le moindre effort.

On entend par économie un *équilibre entre besoins communicatifs et effort consenti*. Les exemples que je viens de donner renvoient à l'axe *syntagmatique*: plus nombreux sont les phonèmes dans la *chaîne* et plus grande est la dépense. L'abréviation réduit ainsi l'effort physique: 4 phonèmes /*ordi*/ au lieu de 9 /*ordinatœr*/. Sur l'axe *paradigmatique*, plus nombreuses sont les unités dans le *système* et plus grande est la dépense. Ainsi, la création d'une nouvelle unité lexicale —*ordi* ou *SDF*— implique

un effort mental supplémentaire; en ce que l'utilisateur de la langue doit mémoriser chaque fois un mot de plus. Ces exemples sont évoqués pour montrer que toute réduction de l'effort au niveau syntagmatique entraîne une charge supplémentaire au niveau paradigmatique. Et *vice versa*.

Ce qui est déterminant en dernière analyse, c'est la fréquence: pour un concept fréquent, il est plus économique d'avoir un signifiant court; le surplus de dépense paradigmatique est compensé par ce qu'on épargne en moindre dépense syntagmatique. Inversement, il est plus économique d'avoir un signifiant long pour les concepts rares. Il n'y a pas intérêt à créer une forme courte pour un mot qui n'est employé qu'une fois par mois, par exemple. Cette tendance peut être observée dans le comportement linguistique: les jargons professionnels, surtout dans les spécialités pointues, abondent en sigles et abréviations.

### **11. Fonction et évolution**

Ce modèle du processus de la communication linguistique dépasse les limites de la phonologie; on peut l'illustrer par des exemples tirés des unités significatives. Revenons à la phonologie: *Qu'est-ce qui fait que les oppositions phoniques à faible rendement fonctionnel sont menacées de disparition?* Je serais plutôt tenté de poser la question inverse: pourquoi maintenir les oppositions à rendement fonctionnel faible ou nul? On ne peut y répondre que si l'on précise ce qu'il faut entendre par activité mentale, dépense ou coût paradigmatique. Si l'on prend ces concepts au sérieux, cela implique que la mémorisation de toute unité linguistique implique un effort de la part du sujet parlant; et que celui-ci ne consent cet effort que si le maintien de l'opposition présente un intérêt pour le fonctionnement de la langue.

Dès lors, la disparition des oppositions phoniques à faible rendement fonctionnel est une des conséquences du principe de l'économie linguistique.

## 12. Structure et évolution

Je reviens à la question *Pourquoi les changements touchent souvent une classe de phonèmes?* Il semble intéressant de remonter d'un cran, et de se poser la question de la raison d'être de l'articulation en phonèmes: «C'est l'économie linguistique qui est, en dernière analyse, responsable de l'existence même de l'articulation phonologique» (Martinet: 1955, 94).

Si l'on admet que le système phonologique n'est pas une hypothèse en l'air, mais une réalité, il s'ensuit et que phonème, trait pertinent, ordre et série ont une présence chez le sujet parlant —dans son cerveau, son système nerveux, etc. Dès lors, un trait pertinent n'est pas un artefact du descripteur, mais correspond à une habitude de l'usager de la langue; habitude que le sujet doit acquérir. L'avantage de l'analyse du phonème en traits pertinents est l'économie qu'elle procure. Imaginons deux systèmes phonologiques I et II, comprenant chacun 16 phonèmes:

I

	<u>Ordre a</u>	<u>Ordre b</u>	<u>Ordre c</u>	<u>Ordre d</u>
Série 1	A	B	C	D
Série 2	E	F	G	H
Série 3	I	J	K	L
Série 4	M	N	O	P

II

A B C D E F G H I J K L M N O P

Les deux systèmes offrent le même nombre de phonèmes, mais différent en ce que dans I, les phonèmes sont intégrés, alors que II est composé de phonèmes isolés exclusivement. Pour le maniement —acquisition ou usage— du système I, le locuteur doit s'approprier 8 traits phoniques, étant donné que, dans une série ou un ordre, les phonèmes partagent un trait phonique. Le système I est plus économique que le système II. Car ce

dernier impose le maniement de 16 traits phoniques (étant donné que les phonèmes isolés ne partagent aucun trait).

Dans la mesure où le phonème est la somme de ses traits phoniques pertinents, on peut représenter le système I comme suit:

	<u>Ordre a</u>	<u>Ordre b</u>	<u>Ordre c</u>	<u>Ordre d</u>
Série 1	a1	b1	c1	d1
Série 2	a2	b2	c2	d2
Série 3	a3	b3	c3	d3
Série 4	a4	b4	c4	d4

Dans un système intégré, les membres d'une classe — ordre ou série — sont solidaires. Si le trait *a* change dans un phonème, l'économie commande qu'il change aussi dans les autres phonèmes de l'ordre *a*.

### 13. Complexité de l'évolution phonologique

L'économie d'un système intégré se heurte à des facteurs susceptibles de la contrecarrer; dont l'asymétrie des organes de la parole. D'où deux tendances conflictuelles: l'intégration du système et l'asymétrie des organes phonateurs. L'intégration voudrait qu'il y ait autant de voyelles à chaque degré d'aperture, un peu comme:

#### Degré d'aperture

1	i	y	u
2	e	ø	o
3	ɛ	œ	ɔ
4	a	ɐ	ɒ

Or, on constate que dans la plupart des systèmes, les voyelles fermées sont plus nombreuses que les voyelles ouvertes. Cela semble dû à l'asymétrie des organes de la parole, qui fait que les différences des

voyelles ouvertes sont plus difficiles à maîtriser tant à l'émission qu'à la perception. D'autres observations montrent l'existence, dans les systèmes phonologique, d'une tendance à la différenciation maxima; ainsi, il y a de fortes chances qu'un système vocalique à trois unités soit constitué de /i/, /u/ et /a/. Ces deux exemples montrent l'influence qu'exerce la substance phonique sur la structure phonologique.

Nombreux sont les facteurs qui interviennent et qui rendent les faits évolutifs encore plus complexes. Rien ne sert de simplifier les choses: la tendance au moindre effort n'est pas une idée très nouvelle. Mais, tant que l'on considérait le moindre effort comme seule cause des changements et on réduisait l'effort au seul axe syntagmatique, la tentative d'explication était vouée à l'échec. C'est face à une telle conception simpliste qu'un Bloomfield (1970, 362) déclare que «les causes des changements phoniques sont inconnues».

Reconnaître la complexité de l'évolution phonologique et la multiplicité des causes n'est pas sans conséquence; il s'ensuit que l'explication ne peut être totale. Pour un examen plus englobant, il faudra prendre en compte de nouveaux facteurs. Dans ce qui précède, seuls les facteurs relevant de la structure phonologique ont été pris en considération. Or, les phénomènes lexicaux y interviennent aussi. De l'évolution lexicale peut procéder la fluctuation de l'usage de certaines oppositions phonologiques, ce qui revient à une modification du rendement fonctionnel, germe de changement phonique. *Cf. supra* §9.

#### **14. Problèmes et perspectives**

Dans ce qui précède, je me suis borné à exposer la charpente de la théorie fonctionnelle, et de l'illustrer avec des exemples. Je voudrais m'arrêter un instant sur les problèmes qu'elle rencontre. Les limites et problèmes de la théorie fonctionnelle sont chose normale, comme elles le sont pour toute entreprise scientifique; elles ne signifient pas nécessairement que la théorie en cause est nulle et non avenue. Elles invitent plutôt à rechercher les causes des inadéquations, et à concevoir des solutions sans tabou ni dogme. Solutions pouvant avoir un effet double: modification de la théorie, d'une part et de l'autre, l'ouverture sur des perspectives nouvelles, de nouveaux développements.

Sur le plan épistémologique, il convient de se rappeler que la linguistique du XX<sup>e</sup> siècle s'est constituée sous l'influence des sciences physiques, et qu'elle en a emprunté deux principes: la structure formelle (ou le modèle déterministe) et la démarche déductive.

Comme les sciences qui l'ont inspirée, la linguistique s'est mise en quête de lois générales; quête dont était issu le credo néogrammairien que les lois des changements phonétiques sont aveugles. La quasi-généralité<sup>8</sup> de ces lois —qu'on considérerait aujourd'hui comme des règles décrivant les changements phonologiques— apparaît comme une justification *a posteriori* de l'emprunt méthodologique. Et la linguistique générale a, dès ses débuts, adopté ce principe; et —qui plus est— a globalement emprunté aux sciences physiques sa méthode, qui attribue à l'objet une structure formelle composée d'éléments (unités et règles) discrets en nombre fini. Il n'est pas de mon propos de remettre en cause l'opportunité de cet emprunt, ni les services qu'il a rendus. Mais les principes les meilleurs peuvent avoir un intérêt limité; et passé un certain seuil, leur application peut être un frein. On cherche à savoir si la linguistique fonctionnelle a atteint un tel seuil. Pour y voir clair, trois questions: La conception fonctionnaliste de la langue est-elle encore adéquate? Ou bien demande-t-elle à être révisée? Si oui, sous quels aspects?

## 15. Langue, structure formelle?

La langue a-t-elle une structure formelle composée d'éléments (unités et règles) discrets en nombre fini?

### 15.1. Discrétion.

Martinet constate que dans leurs réalisations, les phonèmes sont susceptibles de variations qui n'affectent pas leur valeur. Par exemple, le /p/ de *pierre* peut être plus ou moins 'sourd', de même que le /b/ de *bière* peut être plus ou moins 'sonore'. Mais ces variations n'ont aucune contrepartie sur le plan du signifié. En ce sens que «on ne peut rien concevoir qui soit un peu moins 'bière' et un peu plus 'pierre'». Il en argue que «les phonèmes sont des unités discrètes.»(Martinet: 1960, §1.17).

---

<sup>8</sup> Il y a quand même de rares exceptions.

Du constat de départ, on peut et doit conclure qu'il n'y a pas de variation proportionnelle entre le signifiant phonématique et le signifié. Ce, à la différence du signifiant intonatif où «toute modification, quelle qu'elle soit, de la courbe mélodique entraîne une modification parallèle et proportionnelle du sens de l'énoncé» (Martinet: 1960, §1.16): en effet, la montée de la courbe mélodique dans *il pleut* peut signifier affirmation, doute, interrogation, exclamation, etc.

La différence constatée entre les signifiants phonématique et intonatif est réelle. Mais on ne peut en conclure à la discrétion des phonèmes. À strictement parler, sont discrets les éléments qui «valent par leur présence ou leur absence» (Martinet: 1965, 29); ils relèvent donc de la loi du «tout ou rien» ou encore de la logique du «oui ou non». Or, le phonème ne satisfait pas à cette condition; ce qu'on peut illustrer par l'exemple /e/ vs /ɛ/ tiré de la phonématique du français:

Le signifiant *poulet* contient-il un /ɛ/?

Les signifiants *piqué*, *piquet* et *piquait* sont-ils distincts?

Voilà pour l'axe syntagmatique. Au niveau paradigmatique, la question est:

Le système vocalique du français comporte-t-il deux phonèmes /e/ et /ɛ/?

À aucune de ces questions, on ne peut répondre par oui ou non. Les réponses adéquates sont nécessairement nuancées; un peu comme: oui, les signifiants *piqué*, *piquet* et *piquait* sont distincts pour 51% dans l'usage des locuteurs de la France non méridionale, mais seulement pour 10% des locuteurs de la France méridionale, ainsi que le mettent en évidence les enquêtes phonologiques (Martinet: 1945, 117). Le concept de discrétion renferme un malentendu historique. Il est fondé sur le constat que les signes linguistiques ne sont pas proportionnels. En ce sens qu'aux variations continues du signifiant ne correspondent pas des variations continues du signifié (Martinet: 1960, 1.17 et Harris: 1951, 3.1.). Ce constat, si judicieux soit-il, ne permet pas de conclure que le signe ou le signifiant sont des

éléments discrets ; il ne peut effacer, annihiler l'existence du continuum phonologique.

### 15.2. Finitude

Par définition, les éléments finis peuvent être dénombrés. Mais, combien de phonèmes comporte le système phonologique du français? 34 ou 31 nous dit-on selon les générations (Martinet: 1960, 1.13). Et qu'il y a difficulté à les compter (Martinet: 1960, 1.13). A quoi tient cette difficulté? Sans doute au fait que dans les langues, il y a des variations qui modifient le nombre des phonèmes (Martinet 1960, 1.13).

Pour dénombrer les phonèmes, on ne considère pas la langue dans son ensemble, mais on procède —dans le chiffrage cité— à des subdivisions: en prenant une région géographique, une tranche d'âge, etc. La subdivision peut être plus ou moins fine. Soit la division géographique: on peut découper la France en 12 au lieu de 2, les résultats seront différents: au Centre Nord (Orléanais, Ile de France et Champagne, en gros) 33% des locuteurs opposent *piqué*, *piquet* et *piquait*; ce chiffre atteint 74% quand on isole la Région parisienne du reste du Centre Nord. Dans la mesure où les phonèmes sont identifiés par leurs oppositions, il faut admettre que le nombre des phonèmes du français ne peut être déterminé. On n'obtiendra pas un inventaire fini de phonèmes même si l'on limite la langue française à l'usage de la bourgeoisie parisienne<sup>9</sup>.

À strictement parler, les phonèmes ne sont donc pas en nombre fini.

### 16. Structure relative

De ces observations, on peut conclure que la structure formelle — discrétion et finitude— de la théorie fonctionnelle est inadéquate. La récuser n'équivaut pas à renier toute structure; n'implique donc pas que les faits de langue sont sans structure, totalement chaotiques. La structure peut revêtir des formes diverses dont le modèle stochastique qui est utilisé dans certains domaines des sciences physiques.

---

<sup>9</sup> On trouve le témoignage d'importantes variations même dans cette fraction restreinte de la francophonie dans Martinet et Walter, 1973.

Il est intéressant à remarquer qu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle où la linguistique leur empruntait le modèle formel, les sciences physiques commençaient à recourir aux modèles probabilistes. Que la diffusion des trouvailles d'une discipline dans les domaines voisins prenne un certain temps est bien normal. Mais, on ne peut s'accrocher à un principe —un dogme?— que les sciences sources ont abandonné depuis bientôt un siècle.

Tout porte à croire que la solution passe par l'abandon de la structure formelle et l'adoption de la structure relative où les unités et les règles n'ont pas un caractère absolu. La relativité de la structure ne signifie pas que les faits de langue sont chaotiques, mais les régularités qui les régissent sont plus ou moins contraignantes. Autrement dit, elles sont soumises à des variations dont la portée et les limites peuvent être statistiquement déterminées. Dans cette perspective, les éléments constitutifs du système sont hiérarchisés en fonction de la place qu'ils occupent dans le comportement et l'intuition de l'individu et de la communauté. Un tel changement de cap aura des implications non négligeables sur plusieurs plans, et entraînera des modifications profondes des concepts de base tels que communication ou pertinence. Ce que je développerai ci-après.

### 17. Degrés de pertinence

La phonologie a fait un pas décisif en proposant une méthode explicite qui —comme j'ai dit ci-devant, §5— permet de contrôler la procédure et les résultats de l'analyse du matériel phonique de la langue; ce, sans que l'analyse ne transforme l'objet son en phénomène physique. C'est grâce au principe de pertinence (et l'épreuve de la commutation qui le concrétise) que l'objet son demeure un fait humain. Car, n'est pertinent un fait phonique que si le sujet le reconnaît comme tel.

Sous-jacentes à cette méthode, il y a au moins deux hypothèses: *a/* les sujets ont tous la même appréciation, reconnaissent la même pertinence, et *b/* il y a équivalence entre l'intuition du sujet parlant et son comportement. Présupposés qui amènent Troubetzkoy à concevoir la pertinence comme absolue, et à affirmer que «la langue est en dehors de la mesure et du nombre.» (Troubetzkoy: 1939, 9).

Les enquêtes phonologiques ont apporté un démenti formel à l'hypothèse *a/*. Elles ont mis en évidence la diversité des jugements phonologiques

selon origines sociales, régions géographiques, tranches d'âge, comme on vient de le voir. Je n'y reviendrai que pour une remarque: sauf erreur, aucun des auteurs d'enquête —ni Martinet ni ceux qui l'ont suivi— ne s'est posé de question sur les implications théoriques de ces études, ni tiré des conclusions concernant la pertinence.

Or, les questionnaires sont fondés sur les mêmes principes que l'épreuve de la commutation; ils établissent donc la pertinence linguistique des éléments phoniques. Si l'enquête phonologique a une valeur, il en découle que les éléments à l'étude n'ont pas tous la même pertinence. Cela revient à dire que les chiffres issus d'enquêtes mesurent les degrés de pertinence: plus les sujets sont d'accord pour reconnaître une opposition, plus les termes de l'opposition sont pertinents. Inversement, les oppositions qui ne sont reconnues que par une infime fraction des locuteurs n'ont qu'une faible pertinence.

### **18. Variations (intra)individuelles**

Les variations sociales ne reflètent qu'un des aspects de la gradation de la pertinence. Il en est un autre qu'on peut atteindre par l'examen des conditions dans lesquelles on recueille les réactions du sujet parlant. En effet, l'épreuve de la commutation révèle le jugement du locuteur quand on lui demande son jugement sur l'équivalence ou la différence de deux termes. Porte-t-il le même jugement si les conditions d'observation changent? Son usage réel est-il conforme au jugement énoncé? Et ainsi de suite.

Dans ses travaux, William Labov étudie les réactions linguistiques sous un double aspect: le jugement intuitif et la réalisation effective. Son enquête sur la prononciation de l'anglais à New York met en évidence deux pôles: d'une part, une pratique quotidienne et de l'autre, une norme que je qualifierais de prestigieuse (Labov: 1976, chapitre 4).

Cette étude fait apparaître les strates multiples de la structure, à savoir: *i/* niveau soigné qui se manifeste quand le sujet est sollicité pour un jugement sur l'identité ou la différence des mots; c'est la norme de prestige; *ii/* discours familier (usage quotidien dans le milieu familial, entre amis, ...) *iii/* entre les deux, on trouve toute une gamme de variétés, qui —selon leur

proximité croissante avec la norme— peuvent être rangées dans l'ordre: discours surveillé, lecture, liste des mots.

On constate par ailleurs que: *primo* les variations se manifestent chez les sujets, dans le même ordre, toutes classes sociales confondues; et *deusio* le passage de la pratique quotidienne à la norme de prestige suit la même courbe chez les locuteurs de différentes origines sociales.

### 19. Complexité de la structure

A travers ces variations phonologiques, le système linguistique apparaît comme complexe. Il l'est encore plus quand on fait entrer en ligne de compte les autres sous-systèmes —comme syntaxe et sémantique— qui comptent chacun un nombre considérable d'unités et de variantes. La complexité ne résulte pas seulement du grand nombre des éléments linguistiques. Deux autres facteurs y contribuent: *a/* l'interdépendance des sous-systèmes. J'entends par là que l'identification parfaite du signifiant n'est pas la condition nécessaire de la saisie de l'intention de l'émetteur. Le signifiant lui-même peut être —du moins en partie— identifié voire modifié, rectifié grâce à d'autres informations dont dispose le récepteur. Considérons l'énoncé *Il a attrapé une grippe carabinée avec 39 de fièvre*. Imaginons que le locuteur prononce un /b/, un /m/ ou un /l/ à l'initiale du dernier mot; très vraisemblablement, l'interlocuteur comprendra qu'il s'agit de /fièvre/; ce, grâce à l'apport des facteurs extérieurs au message *hic et nunc*, tels que le contexte, la situation, la culture. En fait, il s'agit de connaissances, qui, conjuguées avec la connaissance linguistique, permettent au récepteur de déceler l'intention de l'émetteur. Là encore, il y a des variations à prendre en compte; car, certains savoirs sont partagés, mais tout ce que connaît l'un n'est pas nécessairement connu de l'autre.

### 20. Face à la complexité

À ce point de l'exposé, une ou deux remarques seraient utiles. On trouverait sans doute sévère, trop sévère la critique adressée à la théorie fonctionnelle. Non sans quelque raison. Car, à côté des déclarations de principe, on y trouve un exposé consacré aux variations structurales, aux limites de l'intercompréhension ainsi qu'à d'autres différences de degré. Même, des outils statistiques sont mis à contribution pour évaluer et

hiérarchiser les faits de langue. A ce compte-là, la seule critique fondée ne viserait-elle pas la faible cohérence de l'exposé? Je crois qu'il y a plus; et que la mise en évidence du paradoxe aurait pu —pourrait encore— faire jaillir des idées pour réunir dans une théorie cohérente le jeu des facteurs conflictuels inhérents aux systèmes linguistiques. Je me permets d'insister sur un point: Le remaniement n'a pas pour objectif la contemplation esthétique d'une théorie complexe, ni de sa cohérence, ni de ses subtilités. Il vise à répondre à une question de fond: *Comment les sujets parlants parviennent à communiquer malgré l'énorme complexité de l'outil linguistique?*

Ces problèmes sont connus de longue date (Martinet: 1953), et des discussions nourries y ont été consacrées<sup>10</sup>. Face aux contradictions, deux solutions paraissent possibles. Soit chercher à construire une théorie parfaitement adéquate, c'est-à-dire à la fois libre de contradiction, et applicable à tous les observables linguistiques. Dans cette conception — intransigeante, s'il en est— on considérera comme nulle et non avenue toute théorie entachée d'inadéquation. C'est la conception qui semble être à la base de la quête impossible de Saussure —objet concret et intégral—, et qui l'amène à douter de ses propositions théoriques. Cela a été aussi l'attitude de bien des linguistes dans les années 60-70 du siècle dernier — notamment du courant générativiste— qui cessaient de s'intéresser à une théorie dès qu'ils y trouvaient des traces de contradiction. Mais une théorie non contradictoire et à la fois applicable serait-elle possible? (Mahmoudian: 1995).

L'autre solution serait de prendre acte des contradictions, et de procéder à la révision de la théorie pour la rendre plus adéquate. Dans ce cas, le chercheur peut s'accommoder de certaines inadéquations qu'il estime négligeables ou de portée limitée. C'est la voie choisie par un Troubetzkoy ou un Martinet, et qui a conduit à des résultats remarquables. On doit donc reconnaître certain mérite à leur attitude 'pragmatique'. Certes, on peut leur reprocher de ne pas énoncer explicitement leur choix, ni ce qui le justifie.

Si l'on considère les multiples strates de la structure d'une langue, on doit conclure que la même technique d'observation —la commutation, par ex.—

---

<sup>10</sup> On en trouve des rapports dans la collection des actes des colloques de la SILF (Société Internationale de Linguistique Fonctionnelle).

ne vaut pas pour toutes les strates. A la limite, pour chaque strate, on recourra à une technique (ou un ensemble de techniques) spécifique.

Or, en choisissant une technique descriptive, les Praguois ont privilégié —consciemment?— une strate aux dépens des autres. Ce choix trouverait une justification *a posteriori* dans le fait que la norme de prestige est assimilée à la langue, ou au moins considérée comme digne représentant de la langue. Ce, tant par le commun des mortels que par la majorité des linguistes de l'époque. Cela expliquerait l'accueil favorable réservé à la commutation, conçue comme la technique d'observation phonologique (Cf. § 3.)

## 21. Exhaustivité vs approximation

Dans les années 60-70 du XX<sup>ème</sup> siècle, il était de bon ton de prôner l'exhaustivité comme une exigence à satisfaire par une théorie digne de ce nom. On vient de voir que le système linguistique comporte des variations; et que celles-ci sont d'une ampleur telle que leur étude exhaustive n'est matériellement pas possible. Si la communication linguistique doit être assurée par le système de la langue et par lui seul, il faut conclure à l'impossibilité de communiquer par la langue, puisque la connaissance totale de ce système n'est pas possible. Implication manifestement absurde. Ce qui conforte l'idée que pour communiquer au moyen de la langue, la maîtrise intégrale de la langue —c'est-à-dire dans toute l'ampleur de ses variations— n'est pas requise.

Si la communication est possible, c'est que le sujet a recours à d'autres moyens; qu'entre autres, il procède par approximation: dans la masse des traits qui caractérisent la structure d'une langue, il en choisit certains qui lui paraissent les plus vraisemblables. Ainsi, le sens normalement attribué à *marche* dans *Le livre marche* sera probablement 'bon fonctionnement', 'réussite'. Non que le sens 'déambulation' soit exclu; mais on ne l'y attribue que dans des circonstances exceptionnelles: dans le monde fantastique d'Alice, par exemple. Ce que semblent confirmer des enquêtes (Cruchaud: 1993).

La potentialité de ce choix est inscrite dans la structure et le fonctionnement de la langue, grâce à la redondance (contexte) qui fait que l'on se comprend à demi-mot; grâce aussi aux corrélats sociaux des faits de

langue (situation), puisque tous les usages ne sont pas également utilisés dans toutes les circonstances; grâce encore à la culture entendu comme savoir partagé issu du vécu (Mahmoudian: 1997).

Peut-on faire le départ entre ce qui, dans un message linguistique, est inhérent au signe d'avec l'apport du contexte, de la situation et de la culture? Problème difficile —sinon impossible— à résoudre. Et ceux qui comme Chomsky se sont évertués à construire une grammaire totalement indépendante des facteurs externes n'ont pu avancer aucune proposition convaincante.

Je ne crois pas qu'il soit possible de séparer par une limite nette et claire le linguistique des facteurs externes. Ce qui en revanche paraît concevable est l'élaboration d'une échelle de dépendance des phénomènes linguistiques par rapport à ces facteurs. Projet concevable, mais vaste programme!

## **22. Adéquation empirique et généralité**

Au vu de ce qui précède, il ne paraît pas possible de satisfaire, par une seule et même construction théorique, aux deux exigences: adéquation empirique et généralité. Une théorie applicable est nécessairement locale: elle est adéquate à l'objet sous certains aspects, dans des limites précises. A l'opposé, une théorie générale ne peut être qu'un aménagement provisoire d'un domaine objectif; elle ne donne pas toutes les garanties d'applications judicieuses aux matériaux concrets. Par cette opposition, je veux renvoyer à la distinction que font certains épistémologues entre *théorie* —générale— et *modèle* —local— (Granger: 1960). Un modèle, issu de la théorie, compatible avec elle, en est une interprétation qui spécifie le comportement de l'objet observé sous un angle donné et dans un cadre restreint. Dans le cadre d'une théorie générale, divers modèles locaux sont donc possibles et nécessaires pour décrire adéquatement l'objet dans des circonstances différentes. Ainsi, la définition de la langue —instrument de communication doublement articulé de caractère vocal— fixe un cadre théorique; qu'on doit compléter par des modèles ponctuels en vue d'applications aux problèmes locaux: langue des sourds, langue des enfants, langues secondes, langue pathologique, etc.

La diversification actuelle des études sur les langues se justifie par ce besoin. Les *sciences du langage* représentent donc une nécessité. Ce qu'on peut regretter, c'est le «trou théorique», pour reprendre l'expression imagée de Gilbert Lazard, autour duquel elles se sont développées (Lazard: 2007, 131); en d'autres termes, l'absence des liens visibles et évidents entre ces disciplines d'une part, et de l'autre, entre ces disciplines et un tronc commun que serait une théorie générale du langage.

Cette dispersion est dommageable, en ce qu'elle pourrait gêner le flux de l'information et la diffusion des acquis entre ces branches connexes où l'on œuvre sur le même objet considéré sous différents angles; et qu'elle pourrait poser des obstacles à la fécondation réciproque de ces branches.

### 23. Pour terminer

Dans ce qui précède, j'ai essayé de considérer la linguistique fonctionnelle non comme une idéologie, mais bien en tant qu'une théorie scientifique. Comme toute entreprise scientifique, la linguistique fonctionnelle a suivi —et suit toujours— un chemin tortueux où ne manquent ni obstacles ni embûches. Ceux qui se sont penchés sur les problèmes épistémologiques ont pu constater que la connaissance scientifique n'emprunte pas un itinéraire rectiligne. On peut penser à Poincaré<sup>11</sup> qui remarque que la recherche scientifique passe par des errements, et n'aboutit pas toujours ni nécessairement à des résultats valables (Poincaré: 1918).

J'ai voulu mettre en évidence les acquis de la linguistique fonctionnelle sans en escamoter les difficultés et les erreurs, ni les hypothèses audacieuses. Celles-ci méritent un examen attentif et circonstancié; examen qui pourrait permettre de dépasser les limites actuelles de notre connaissance du langage.

Prenons les thèses concernant l'économie linguistique (*Cf. supra* §9.-13.) Il y a un demi-siècle, c'étaient des hypothèses qu'on pouvait trouver séduisantes, convaincantes; de même qu'on pouvait juger infondées et indémontrables. Aujourd'hui, les progrès des neurosciences ouvrent des perspectives prometteuses (Ansermet et Magistretti); il est permis d'espérer

---

<sup>11</sup> Henri POINCARÉ, *Science et hypothèse*, Paris, Flammarion, 1918.

que les bases neurologiques du processus linguistique soient accessibles à l'avenir aux recherches expérimentales.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANSERMET, Françoise & MAGISTRETTI, Pierre (2004): *A chacun son cerveau. Plasticité neuronale et inconscient*. Paris, Odile Jacob.
- BLOOMFIELD, Leonard ([1933] 1970): *Langage*. Paris, Payot.
- GRANGER, Gilles Gaston (1960): *Pensée formelle et sciences de l'homme*. Paris, Aubier.
- HARRIS, Zellig S. (1951): *Structural Linguistics*. Chicago, The Chicago University Press.
- HJELMSLEV, Louis (1968): *Prolégomènes à une théorie du langage*. Paris, Minuit.
- HOCKETT, Charles F. (1958): *A course in Modern Linguistics*. The Macmillan Company, New York.
- HOENIGSWALD, Henry M. (1957): "Sound change and linguistic structure", in Martin JOOS, *Readings in Linguistics*. Chicago, The Chicago University Press, p. 139-141.
- JAKOBSON, Roman (1931): "Principes de la phonologie diachronique", *TCPL IV*, p. 247-267 (Repris in TROUBETZKOY, *Principes...*, p. 315-336).
- LABOV, William (1976): *Sociolinguistique*. Paris, Minuit.
- LAZARD, Gilbert (2007): "Quelques remarques générales", in Franck NEVEU et Sabine PÉTILLON (éds), *Sciences du langage et sciences de l'homme*. Limoges, Lambert Lucas, p. 131-134.
- MAHMOUDIAN, Mortéza (1995): "La théorie cohérente est-elle bien la meilleure?", dans MAHMOUDIAN, Mortéza (éd.), *Fondements de la recherche linguistique, Cahiers de l'ILSL*, N° 6. Université de Lausanne, p. 65-95.
- MAHMOUDIAN, Mortéza (1997): "Approximation, vraisemblance et structure sémantique", in BHATT, Parth (ed.) (1997), *Significations. Essais en l'honneur d'Henry Schogt*, Toronto, Canadian Scholars' Press Inc., p. 445-459.
- MARTINET, André (1945): *La prononciation du français contemporain*. Genève, Droz.
- MARTINET, André (1949): "La double articulation linguistique", in *Travaux du Cercle linguistique de Copenhague*, 5, p. 30-37, reproduit in André MARTINET (1965).
- MARTINET, André (1953): Préface in WEINREICH, Uriel, *Languages in Contact*. Publications of the Linguistic Circle of New York.

- MARTINET, André (1955): *Économie des changements phonétiques* (ci-après *Économie ...*). Berne, Francke.
- MARTINET, André (1957): “Arbitraire linguistique et double articulation”, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 15, p 105-116, reproduit in André MARTINET (1965).
- MARTINET, André (1960): *Éléments de linguistique générale*. Paris, Colin.
- MARTINET, André (1965): *La linguistique synchronique*. Paris, PUF.
- MARTINET, André, et WALTER, Henriette (1973): *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*. Paris, France Expansion.
- MOUNIN, Georges (1968): *Saussure ou le structuraliste sans le savoir*. Paris, Seghers.
- POINCARÉ, Henri (1918): *Science et hypothèse*. Paris, Flammarion.
- SAUSSURE, Ferdinand de (1916): *Cours de linguistique générale*. Paris, Payot.
- SAUSSURE, Ferdinand de (2002): *Écrits de linguistique générale*. Paris, Gallimard.
- TROUBETZKOY, Nicolas S. (1939): *Principes de phonologie*. Paris, Klincksieck.
- TROUBETZKOY, Nicolas S. (2006): *Correspondance avec Roman Jakobson et autres écrits*. Lausanne, Payot.